



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Madame le Maire de Casteil

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66509 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

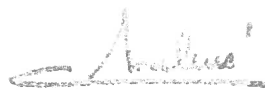
J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Clara-Villerach

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☞ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☞ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

◦ La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

  
Bernard MOULINÉ



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Codalet

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.

  
Bernard MOULINÉ



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Madame le Maire de Corneilla de Conflent

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums.
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillos et Taurynia.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

Par ailleurs, l'étude de Géodéris signale la présence d'un ouvrage qui est susceptible de mettre en cause la sécurité des personnes. Il s'agit (extrait de l'étude Géodéris/BRGM) :

commune	concession	lieu-dit	X_UTM	Y_UTM	Z_UTM	XL2E	YL2E
Conflent	Ambouillas	d'Ambouillas	449302	4714800	750	603749,1	1731137

En votre qualité de Maire, il vous appartient de prévenir les dangers que cet ouvrage présente vis à vis de la sécurité des personnes, articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales .

Afin de garantir cette sécurité, je vous invite à faire usage de votre pouvoir de police municipale en informant et demandant au propriétaire de satisfaire à ses responsabilités, dans un premier temps en prenant des mesures conservatoires, notamment l'obligation prévue à l'article L 2213-27 du code général des collectivités territoriales «d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un danger pour la sécurité publique», et le cas échéant en prenant les dispositions nécessaires de police, notamment celles définies à l'article L.2212-4 du code précité.

En effet, les propriétaires des parcelles où se situent ces ouvrages, qui donnent éventuellement accès aux anciens travaux, sont devenus propriétaires de ces ouvrages dont ils ont la responsabilité civile en tant que gardien de la chose.



Je vous informe que, afin de définir les mises en sécurité et un ordre de priorité des travaux éventuels, un inventaire, autant que possible exhaustif, des orifices ouverts qui présentent des risques est programmé au deuxième semestre 2010.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire d'Escaro-Aytua

**OBJET :** Aléas miniers subsistants sur votre commune — Porter à connaissance.

**REF :** Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J. :** - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

En complément de mon courrier du 6 avril 2010, relatifs aux aléas miniers subsistants sur le territoire de votre commune, je vous signale que l'étude visée en référence a révélé la présence d'ouvrages qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes. Ces ouvrages sont répertoriés en annexe de la présente (extraite de l'étude de Géodéris/BRGM).

En votre qualité de Maire, il vous appartient de prévenir les dangers que ces ouvrages présentent vis à vis de la sécurité des personnes, articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎Standard 04.68.05.39.39  
☎Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

Afin de garantir cette sécurité, je vous invite à faire usage de votre pouvoir de police municipale en informant et demandant aux propriétaires de satisfaire à leurs responsabilités, dans un premier temps en prenant des mesures conservatoires, notamment l'obligation prévue à l'article L. 2213-27 du code général des collectivités territoriales «d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un danger pour la sécurité publique», et le cas échéant en prenant les dispositions nécessaires de police, notamment celles définies à l'article L.2212-4 du code précité.

En effet, les propriétaires des parcelles où se situent ces ouvrages, qui donnent éventuellement accès aux anciens travaux, sont devenus propriétaires de ces ouvrages dont ils ont la responsabilité civile en tant que gardien de la chose.

Je vous informe que, afin de définir les mises en sécurité et un ordre de priorité des travaux éventuels, un inventaire, autant que possible exhaustif, des orifices ouverts qui présentent des risques est programmé au deuxième semestre 2010.



Bernard MOULINÉ

nature	commune	concession	lieu-dit	ouvrage	personnes consultées	propriété	X. UTM.	Y. UTM.	Z. UTM.	XL2E	YL2E	chiroptères
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Col de la Ulosa	Galerie du 1170	personnelle, Non	privée ?	442555	4708847	1170	597029,3	1725114	
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Col de la Ulosa	Galerie du 1110	personnelle,	privée ?	442674	4708874	1110	597148,4	1725141	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Col de la Ulosa	d'extraction de la	personnelle, Non	privée ?	442559	4708981	1180	597032,6	1725248	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Les Parades	Galerie des Panades	personnelle,	privée ?	442877	4709037	1050	597350,7	1725206	présence de chiroptères
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres	Puits du 1120	(Réserve de Nyer)	privée ?	442710	4709057	1120	597179,3	1725840	
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres	plis	personnelle, Non	privée ?	442428	4708627	1110	596896,1	1725895	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres	plis	personnelle, Non	privée ?	442440	4709627	1110	596907,9	1725895	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Les Salères	Chambre	personnelle, Non	privée ?	442455	4709620	1110	596923,1	1725888	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Les Salères	Galerie du replage	mentionnée par IGN	communal	442787	4709558	1090	597256,3	1725820	
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Les Salères	Galerie noyée	mentionnée par IGN	communal	442801	4709647	1070	597269,8	1725918	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Les Salères	marginaux (à	mentionnée par IGN	communal	442786	4709625	1070	597255,2	1725886	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	La Cantine	d'extraction	mentionnée par IGN	privée ?	442845	4709494	1090	597315,3	1725802	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Sous le village	Galerie du 855	personnelle,	privée	443016	4709530	1045	597486,1	1725802	2005
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Sous le village	855	Gallendo,	privée	443791	4709349	855	598265,1	1725827	Un grand rhinolophe
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Nord	Les Salères	Diadase	Gallendo, Non	privée ?	443689	4709336	855	598162,8	1725613	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Nord	Clot de Libby	Galerie du 705	mentionnée par IGN,	privée probable	442580	4709720	1080	597047,8	1725888	
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Las Costes	Galerie 1	mentionnée par IGN,	privée	444351	4710258	705	598798,6	1725842	RAS
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès	Galerie 2	mentionnée par IGN,	forêt domaniale	445807	4709014	985	600088,8	1725305	rhinolophe,
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès	Galerie 3	mentionnée par IGN,	forêt domaniale						
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès	Galerie 4	mentionnée par IGN,	forêt domaniale						
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès	La Poudrière	mentionnée par IGN,	forêt domaniale						
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès	Les Bouliades	mentionnée par IGN,	privée ?	444310	4709512	955	598784,4	1725784	la galerie,
entonnir d'effondrement	Escaro	Ayuda	Manès		terrain					599902,7	1725278	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres				442421	4709620	1120	596888,8	1725888	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres				442665	4709570	1140	597133,8	1725839	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres				442638	4709570	1140	597106,8	1725839	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres				442730	4709666	1120	597199,8	1725836	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres				442730	4709534	1120	597199,8	1725804	
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Clot de Libby				442496	4708950	1175	596969,1	1725257	
ciel ouvert	Escaro	Escaro Sud	Roc Nègres				442588	4709544	710	598783	1726629	
ciel ouvert	Escaro	Escaro Sud	Col de la Ulosa				442496	4708950	1175	597056,8	1725813	
ciel ouvert	Escaro	Escaro Sud	La Cantine				443016	4709530	1045	596969,1	1725257	
ciel ouvert	Escaro	Ayuda	Les Costes				443636	4708996	980	597486,1	1725802	
ciel ouvert	Escaro	Ayuda	Les Costes				445457	4708928	970	600118	1725287	
ciel ouvert	Escaro	Ayuda	Manès				445407	4708931	955	599899,3	1725218	
entrée pénétrable	Escaro	Ayuda	Manès				445267	4708972	830	599748,2	1725280	
entrée pénétrable	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres	Puits du 1125	(Réserve de Nyer)	privée ?	442681	4709562	1125	597150,1	1725831	
entonnir d'effondrement	Escaro	Ayuda	Manès		terrain	forêt domaniale						
entonnir d'effondrement	Escaro	Ayuda	Les Costes		terrain	forêt domaniale						
entonnir d'effondrement	Escaro	Ayuda	Les Costes		terrain	forêt domaniale						
entonnir d'effondrement	Escaro	Ayuda	Les Costes		terrain	forêt domaniale						
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Rocs Nègres		terrain	forêt domaniale						
entonnir d'effondrement	Escaro	Escaro Sud	Les Salères							597208,4	1725838	
										597234,3	1725759	



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Fillols

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

---

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone :   ⇒ Standard 04.68.05.39.39  
                  ⇒ Fax        04.68.96.29.36

Renseignements :   ⇒ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
                              ⇒ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord.
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 a mis fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas.

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

Par ailleurs, l'étude de Géodéris signale la présence d'ouvrages qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes. Ces ouvrages sont répertoriés en annexe de la présente (extraite de l'étude de Géodéris/BRGM).

En votre qualité de Maire, il vous appartient de prévenir les dangers que ces ouvrages présentent vis à vis de la sécurité des personnes, articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales .

Afin de garantir cette sécurité, je vous invite à faire usage de votre pouvoir de police municipale en informant et demandant aux propriétaires de satisfaire à leurs responsabilités, dans un premier temps en prenant des mesures conservatoires, notamment l'obligation prévue à l'article L. 2213-27 du code général des collectivités territoriales «d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un danger pour la sécurité publique», et le cas échéant en prenant les dispositions nécessaires de police, notamment celles définies à l'article L.2212-4 du code précité.

En effet, les propriétaires des parcelles où se situent ces ouvrages, qui donnent éventuellement accès aux anciens travaux, sont devenus propriétaires de ces ouvrages dont ils ont la responsabilité civile en tant que gardien de la chose.

Je vous informe que, afin de définir les mises en sécurité et un ordre de priorité des travaux éventuels, un inventaire, autant que possible exhaustif, des orifices ouverts qui présentent des risques est programmé au deuxième semestre 2010.



J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ



Fillets ODJ - Requête de présentation

nature	commune	concession	lieu dit	ouvrages	personnes consultées	propriété	X_UTM	Y_UTM	Z_UTM	XLZE	Y2E	chiroptères
entrée pénétrable	Fillets	Fillets-et-Taurinya	anciennes	Croûte de Zorro	Mme Gendric	communal	451804	4713333	780	606270,1	1729685	RAS
entrée pénétrable	Fillets	Fillets-et-Taurinya	anciennes	Galerie 2 et 3	personnelle	communal	451775	4713305	765	606250,5	1729656	
entrée pénétrable	Fillets	Fillets-et-Taurinya	La Soccarade	La Soccarade	personnelle	Non	451819	4713925	800	606343,1	1730277	petit rhinolophe. Protection
entonnnoir d'effondrement	Fillets	Fillets et Taurinya	anciennes		personnelle	Non	451876	4713160	765	606343,0	1729512	
entonnnoir d'effondrement	Fillets	Fillets et Taurinya	anciennes				451906	4713198	770	606373,6	1729550	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	anciennes				451871	4713198	765	606338,1	1729550	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade				451819	4713925	800	606280,3	1730279	Un grand rhinolophe observé
entonnnoir d'effondrement	Fillets	Fillets-et-Taurinya	La Soccarade				451752	4713923	795	606221,4	1729636	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade						785	606151,8	1730302	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade						785	606148	1730337	
entonnnoir d'effondrement	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade						780	606198,2	1730422	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade						785	606182,7	1730422	
ciel ouvert	Fillets	Fillets et Taurinya	La Soccarade						749	606373,6	1730602	



PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Los Masos

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Nyer

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone :   ⇨ Standard 04.68.05.39.39  
                  ⇨ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements :   ⇨ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
                                  ⇨ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord.
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 a mis fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas.

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

Par ailleurs, l'étude de Géodéris signale la présence d'ouvrages qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes. Ces ouvrages sont répertoriés en annexe de la présente (extraite de l'étude de Géodéris/BRGM).

En votre qualité de Maire, il vous appartient de prévenir les dangers que ces ouvrages présentent vis à vis de la sécurité des personnes, articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales .

Afin de garantir cette sécurité, je vous invite à faire usage de votre pouvoir de police municipale en informant et demandant aux propriétaires de satisfaire à leurs responsabilités, dans un premier temps en prenant des mesures conservatoires, notamment l'obligation prévue à l'article L.2213-27 du code général des collectivités territoriales «d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un danger pour la sécurité publique», et le cas échéant en prenant les dispositions nécessaires de police, notamment celles définies à l'article L.2212-4 du code précité.

En effet, les propriétaires des parcelles où se situent ces ouvrages, qui donnent éventuellement accès aux anciens travaux, sont devenus propriétaires de ces ouvrages dont ils ont la responsabilité civile en tant que gardien de la chose.

Je vous informe que, afin de définir les mises en sécurité et un ordre de priorité des travaux éventuels, un inventaire, autant que possible exhaustif, des orifices ouverts qui présentent des risques est programmé au deuxième semestre 2010.



J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ



nature	commune	concession	lieu-dit	ouvrage	personnes conseillées	propriétés	X_UTM	Y_UTM	Z_UTM	XLZE	YLZE	chiroptères
entrée pénétrable	Nyer	Escourms	Porsignan	Porsignan	(résidents de	privée	441748	4709269	1025	596215,6	1725530	vers le fond de la galerie
entrée pénétrable	Nyer	Escourms	Col de la Liosa	Galerie 1165	personnelle (non	privée ?	442323	4708803	1165	596797,1	1725067	RAS
entrée pénétrable	Nyer	Escourms	Col de la Liosa	Galerie 1180	personnelle		442304	4708910	1180	596776,9	1725175	rhinolophe
entrée pénétrable	Nyer	Escourms	Col de la Liosa	Poudrière	personnelle		442312	4708926	1190	596784,8	1725191	rhinolophe (transit période
entrée pénétrable	Nyer	Escourms	Les Coums	Puits	personnelle.		442270	4709820	1070	596735,9	1726087	
ciel ouvert	Nyer	Escourms	Porsignan				441984	4708879	1170	596456,6	1725141	
environnement	Nyer	Escourms	Les Coums		terrain					596786,2	1726042	





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Prades

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard **04.68.05.39.39**  
☎ Fax **04.68.96.29.35**

Renseignements : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ

PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Ria-Sirach

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ





PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Madame le Maire de Sahorre

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎Standard 04.68.05.39.39  
☎Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☞INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☞COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord.
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 a mis fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas.

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

Par ailleurs, l'étude de Géodéris signale la présence d'ouvrages qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des personnes. Ces ouvrages sont répertoriés en annexe de la présente (extraite de l'étude de Géodéris/BRGM).

En votre qualité de Maire, il vous appartient de prévenir les dangers que ces ouvrages présentent vis à vis de la sécurité des personnes, articles L.2212-1 et 2 du code général des collectivités territoriales .

Afin de garantir cette sécurité, je vous invite à faire usage de votre pouvoir de police municipale en informant et demandant aux propriétaires de satisfaire à leurs responsabilités, dans un premier temps en prenant des mesures conservatoires, notamment l'obligation prévue à l'article L 2213-27 du code général des collectivités territoriales «d'entourer d'une clôture suffisante les puits et excavations présentant un danger pour la sécurité publique», et le cas échéant en prenant les dispositions nécessaires de police, notamment celles définies à l'article L.2212-4 du code précité.

En effet, les propriétaires des parcelles où se situent ces ouvrages, qui donnent éventuellement accès aux anciens travaux, sont devenus propriétaires de ces ouvrages dont ils ont la responsabilité civile en tant que gardien de la chose.

Je vous informe que, afin de définir les mises en sécurité et un ordre de priorité des travaux éventuels, un inventaire, autant que possible exhaustif, des orifices ouverts qui présentent des risques est programmé au deuxième semestre 2010.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ

10

10

nature	commune	concession	lieu-dit	ouvrage	personnes consultées	propriétés	X-UTM	Y-UTM	Z-UTM	XLZE	YLZE	chiroplères
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	Thorrent	Galerie du 965	mentionnées par IGN, privée		4463115	4708837	965	600800,3	1725133	grand thiroplère
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	Thorrent	Galerie du 1015	mentionnées par IGN, privée		4461192	4708759	1015	600877,8	1725054	RAS
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	Thorrent	du 1030	mentionnées par IGN, privée		446174	4708733	1030	600659,8	1725027	RAS
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	Thorrent	Galerie du 1030	mentionnées par IGN, domaine		445807	4709076	1030	600288,8	1725368	RAS
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	Thorrent	La Glacière	mentionnées par IGN, privée		446174	4708861	1020	600655,8	1725156	RAS
entrées pénétrable	Sahorre	Vernet-Sahorre	mines de fer	Galerie du 1100	mentionnées par IGN, privée		445977	4708821	1100	600461,4	1725114	RAS
entonnior d'effondrement	Sahorre	Vernet-Sahorre	Le Falguès	Galerie du ventilateur	IGN, forêt domaniale		446113	4708995	725	602594,7	1726308	RAS
entonnior d'effondrement	Sahorre	Vernet-Sahorre	Le Falguès	La Paudrière	IGN, forêt domaniale		448107	4710123	710	602587,4	1726437	RAS
entonnior d'effondrement	Sahorre	Vernet-Sahorre	sur la crête				448091	4708962	725	602572,8	1726265	
ciel ouvert	Sahorre	Las Basses	Las Basses				448534	4710144	890	603015,6	1726461	
	Sahorre	Las Basses	Las Basses				447912	4709123	700	602399,7	1725432	





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Souanyas-Marians

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40395 - 66500 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ





## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Monsieur le Maire de Taurinya

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous-préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

Adresse Postale : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 45095 - 65520 PRADES

Téléphone : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

Renseignements : ☎ INTERNET : <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL : [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1977 met fin à la concession d'Escoums
- L'arrêté ministériel du 5 février 1971 accepte la renonciation de la concession de fer d'Escaro Nord .
- L'arrêté ministériel du 4 octobre 1985 met fin aux concessions de fer d'Escaro Sud et de Vernet-Sahorre.
- L'arrêté ministériel du 4 novembre 1977 met fin à la concession de fer d'Aytua.
- L'arrêté ministériel du 13 décembre 1965 annule la concession de fer de Saint Vincent.
- La décision ministérielle du 9 novembre 1935 accepte la renonciation de la concession de fer de Las Basses.
- L'arrêté ministériel du 7 janvier 1997 accepte la renonciation à la concession de fer de Fillols et Taurinya.
- L'arrêté du 13 décembre 1965 met fin à la concession de manganèse de Las Ambollas

J'appelle votre attention sur le fait que la surveillance administrative et la police des mines telles que prévues aux articles 77 et suivants du code minier ne peuvent plus être exercées dans ces anciennes concessions.

- La concession de mine de fluorine est toujours valide. Le titulaire est la SECME, filiale de PECHINEY . Une procédure d'arrêt définitif des travaux et des installations minières est en cours.

Il me paraît indispensable de souligner l'importance que j'attache à ce que les informations contenues dans les documents joints à la présente soient conservées et mises à profit par votre municipalité pour opérer, en tant que de besoin, les choix qu'elle est amenée à faire dans le cadre de ses attributions, notamment en matière d'urbanisme et d'occupation des sols.

Pour ce qui concerne l'aménagement et l'urbanisme, je devrais prochainement être en mesure de vous préciser les règles à adopter au regard d'une part de la délivrance des actes d'autorisations d'occupation des sols, d'autre part du document d'urbanisme dont votre commune est éventuellement dotée.

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ



## PRÉFET DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Le Sous-Préfet de Prades

Prades, le 29 juillet 2010

Le Sous-Préfet de Prades

à

Madame le Maire de Vernet les bains

**OBJET** : Aléas miniers subsistants sur votre commune – Porter à connaissance.

**REF** : Etude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

GEODERIS S 2009/12DE-09LRO2240 du 9 février 2009.

**P.J.** : - CD ROM de l'étude détaillée des aléas miniers relatifs aux concessions minières d'Escoum, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet Sahorre, Saint Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

- Carte informative des travaux miniers
- Cartes d'aléas « mouvements de terrains (effondrements localisés et instabilité des pentes) ».
- Liste des ouvrages signalés comme pouvant présenter des risques, extraite de l'étude visée en référence.

La Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) me signale l'existence de risques miniers, liés aux concessions d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas, qui sont susceptibles de mettre en cause la sécurité des biens et des personnes en l'état actuel des éléments portés à ma connaissance.

Cette étude, qui a été présentée aux élus le 22 juin 2010 en sous préfecture de Prades, est jointe en annexe avec les cartes informatives et des aléas miniers subsistants.

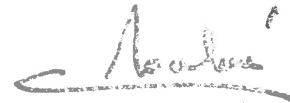
Les anciens travaux miniers ont été réalisés dans le cadre des concessions ou Permis d'exploitation dites d'Escoums, Escaro Nord, Escaro Sud, Aytua, Vernet-Sahorre, Vernet, Saint-Vincent, Las Basses, Fillols et Taurinya, Las Ambollas.

**Adresse Postale** : 177 avenue du Général de Gaulle - BP 40095 - 66500 PRADES

**Téléphone** : ☎ Standard 04.68.05.39.39  
☎ Fax 04.68.96.29.35

**Renseignements** : ☎ INTERNET <http://www.pyrenees-orientales.gouv.fr>  
☎ COURRIEL [contact@pyrenees-orientales.gouv.fr](mailto:contact@pyrenees-orientales.gouv.fr)

J'adresse copie du présent courrier au Directeur Départemental des Territoires et de la Mer (*service de l'urbanisme*) et à la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement / dont les agents demeurent à votre entière disposition pour toute information complémentaire qui vous paraîtrait utile.



Bernard MOULINÉ

nature	commune	concession	lieu-dit	ouvrage	personnes consultées	propriété	X UTM	Y UTM	Z UTM	XL2E	YL2E	chiroptères
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Vernet-Sahorre	dessus du	Galerie du 720	personnelle.	privée ?	449485	4710200	720	603968,8	1726525	
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Castell	La Peña	Galerie 18	personnelle. Non	forêt domaniale	449720	4709893	880	604207,1	1726218	RAS
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Castell	La Peña	Galerie 19	personnelle. Non	forêt domaniale	449733	4709899	870	604218,7	1726189	RAS
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Castell	La Peña	Galerie 20	M. Roynter	forêt domaniale	449832	4710030	844	604318,3	1726357	galerie mais pas de chauves-
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Castell	La Peña	Minaire	personnelle. Non	forêt domaniale	449707	4709903	890	604194,1	1726229	
entrées pénétrable	Vernet-les-Bains	Castell	La Peña	La Poudrière	personnelle. Non	forêt domaniale	449751	4709778	873	604239,1	1726104	RAS
ciel ouvert	Vernet-Les-Bains	Saint-Vincent	La Mouche	Galerie du 750	personnelle. Non	privée	450722	4710852	750	605204,6	1727188	deux petits rhinolophes.
ciel ouvert	Vernet-Les-Bains	Saint-Vincent	mines de Fer				449707	4709903	890	604194,1	1726229	
ciel ouvert	Vernet-Les-Bains	Saint-Vincent	mines de Fer				450870	4711288	800	605349,6	1727627	
							450714	4711414	800	605192,3	1727752	